

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N°88

PERMIS DE DÉTENTION D'UN CHIEN DE 1^{ère} ou 2^{ème} CATÉGORIE

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le code rural, et notamment ses articles L. 211-1 et suivants, D. 211-3-1 et suivants et R. 211-5 et suivants,

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

Vu l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,

Vu la liste des vétérinaires habilités à pratiquer l'évaluation comportementale prévue au II de l'article L. 211-13-1 du code rural,

l'arrêté n°D1/B1/17/766 du Préfet de l'Eure, en date du 30 mai 2017, portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents,

Vu la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces y annexées,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le permis de détention prévu à l'article L. 211-14 du code rural est délivré à :

- Nom : PEDRO
- Prénom : Christophe
- Qualité : Propriétaire Détenteur de l'animal ci-après désigné
- Adresse ou domiciliation : 5 rue des Sapins 27830 NEAUFLES SAINT MARTIN
- Assuré au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances :
PACIFICA (CREDIT LYONNAIS) BP 13013 – ALIXAN – 26958
VALENCE CEDEX 9
Numéro du contrat : 3122026904
- Détenteur de l'attestation d'aptitude délivrée le : 02.01.2022
Par : Medal Of Honor, Mr Viller, 12 Route de Sonchamp, 78120 CLAIREFONTAINE-EN YVELINES.

- Vaccination antirabique effectuée le : 08/03/2022 par : Dr Inês PINTO - n° 35479 - Clinique vétérinaire des Falaises - 12 bis rue Hamelin - 27700 LES ANDELYS.
- Compte-rendu de l'évaluation comportementale du chien MEDAL OF HONOR SIR FURY effectuée le 04.10.2022 par le Docteur MOISAN Amélie, clinique vétérinaire de l'Epte, Centre Commercial des Templiers, 27140 GISORS, inscrit à l'Ordre National des vétérinaires Français sous le numéro : 25491.

Pour le chien ci-après identifié:

- Nom : S'FURY
- Race ou type : ROTTWEILER
- N° de pedigree si le chien est inscrit au Livre des origines français: 100647110628
-
- Catégorie : 1^{ère} 2^{ème}
- Date de naissance ou âge : 23/11/2021
- Sexe : Mâle Femelle
- N° de tatouage : 250268780065178 effectué le : 17/01/2022

Article 2 : La validité du présent permis est subordonnée au respect par son titulaire mentionné à l'article 1^{er} de la validité permanente :

- de l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers,
- et de la vaccination antirabique du chien.

Article 3 : En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la mairie du nouveau domicile.

Article 4 : Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans le passeport européen pour animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement européen et du Conseil n° 998/2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article 1^{er}.

Article 5 : Une ampliation du présent arrêté est notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1^{er}.

Fait à Neaufles Saint Martin, le 15 novembre 2022

Le Maire, Jean-Pierre FONDRILLE

